DÉPARTEMENT ... DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

Canton

de ROYAN

Commune

de ROYAN

Objet

Z.A.E.C.

ALIENATION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE M. BARREAUD André

84.068

DATE DE CONVOCATION

13 Juin 1984

DATE D'AFFICHAGE

13 Juin 1984

Nombre de conseillers

en exercice 33

Nombre de présents 21

Nombre de votants... 25

POUR

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

28. JUIN 1984

COMMUNE DE ROYAN, 2-3-1982

L'An mil neuf cent , QUATRE VINGT QUATRE

le DIX HUIT JUIN

à 16 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents: MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. FABER-BOUTET-LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT-BARBAT Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mmes DE GAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN-JEAN-LAFAYE MM. MARCONI-MONNARD-PAPEAU-ROUDOT-THOMAS-BIROLLEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: MM. REVOLAT par M. MARCONI TAP par M. THOMAS Mme EPAGNEAU par Colonel MONNARD

Absents MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE-Mme RAILLAT

Mme DEVIGNE Christine

a été élu Secrétaire.

A 18h45 le Conseil Municipal décide une suspension de séance. A 19h15 le Conseil Municipal reprend sa séance :

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI TAP par M. THOMAS Colonel MONNARD par M. FABER BUSSERAU par M. BENOIT

Absents : MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE-EPAGNEAU - DEVIGNE

Mme JEAN Marie-Thérèse a été élue Secrétaire

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le cadre de la Z.A.E.C.

M. BARREAUD André, demeurant 74 Av. Frédéric GARNIER - 17640 VAUX S/MER (Marchand de Meubles)

vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont" pour une superficie de 3.900m2 de surface utile (talus inutilisable cédé par la Ville pour environ 400m2 sous réserve du document d'arpentage).

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté par promesse d'achat en date du 10.4.84, le prix de cession fixé à 42F. H.T. le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur Vu les plans des lieu et parcellaire Vu la promesse d'achat souscrite par M. BARREAUD André le 10 Avril 1984

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le maire ou M. le Premier-Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M.
 M. BARRAUD André, demeurant 74 Bd Frédéric Garnier 1740 VAUX S/MER,
 d'une parcelle de terrain d'une superficie de TROIS MILLE NEUF CENTS METRES CARRES cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix unitaire de QUARANTE DEUX FRANCS H.T. le mètre carré (42F. H.T.) soit un prix global et forfaitaire de CENT SOIXANTE TROIS MILLE HUIT CENTS FRANCS (163.800F.) H.T. qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE. Notaire à ROYAN
- que la recette corrrespondantéà l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget 1984, chapitre 908. Article 2101.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits. Ont signé au registre MM. les Membres présents.

> POUR EXTRAIT CONFORME Pr le Député-Maire,

Adjoint Délégué,

DAUZIDOU.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

Canton

de ROYAN

de ROYAN

Objet

Z.A.E.C. Prix d'aliénation des terrains.

DATE DE CONVOCATION

1er Mars 1984

DATE D'AFFICHAGE ler Mars 1984

Nombre de conseillers en exercice 33

Nombre de présents 30_

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

ROCHEFORI, LE

19. MAR. 1984

LICATION LOI Nº 8 221:

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE

le NEUF MARS

à 17 heures

ROCHESCEL, LE

28. JUN 1984

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M onsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etalent présents: MM. DE LIPKOWSKI - FABER-TAP-BOUTET-MOST-LE GUEUT BUSSEREAU-POUMAILLOUX-BENOIT Adjoints MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-M. COUNIL-Mmes DEVIGNE-DE GAYE-EPAGNEAU-FONTAN-GAUDIN-MM. GAVEN-GEOFFROY-Mme JEAN-M. LACOTTE-Mme LAFAYE-MM. LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Monsieur POUMAILLOUX Absent excusé : Monsieur CANDAU

Absents : MM, adame RAILLAT

Mle DEVIGNE

a été élu Secrétaire,

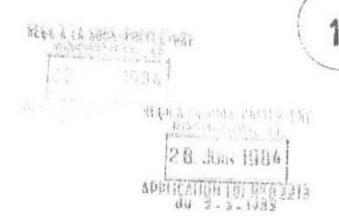
M. le Rapporteur expose :

Le prix de vonte des terrains disponibles, dont la Ville est propriétaire dans la Z.A.E.C. a été fixé par délibération du 22 Février 198C à 30F. H.T. le mètre carré, frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

./.

ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER

VILLE DE ROYAN



URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN AU PROFIT DE N. BARREAUD A.

PLAN DE SITUATION

ROYAN, 1e 18 JUIN 1984

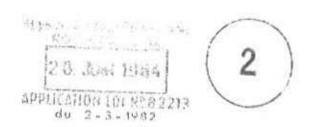
Pr le Maire, l'Adjoint Délégué,



DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER

VILLE DE ROYAN



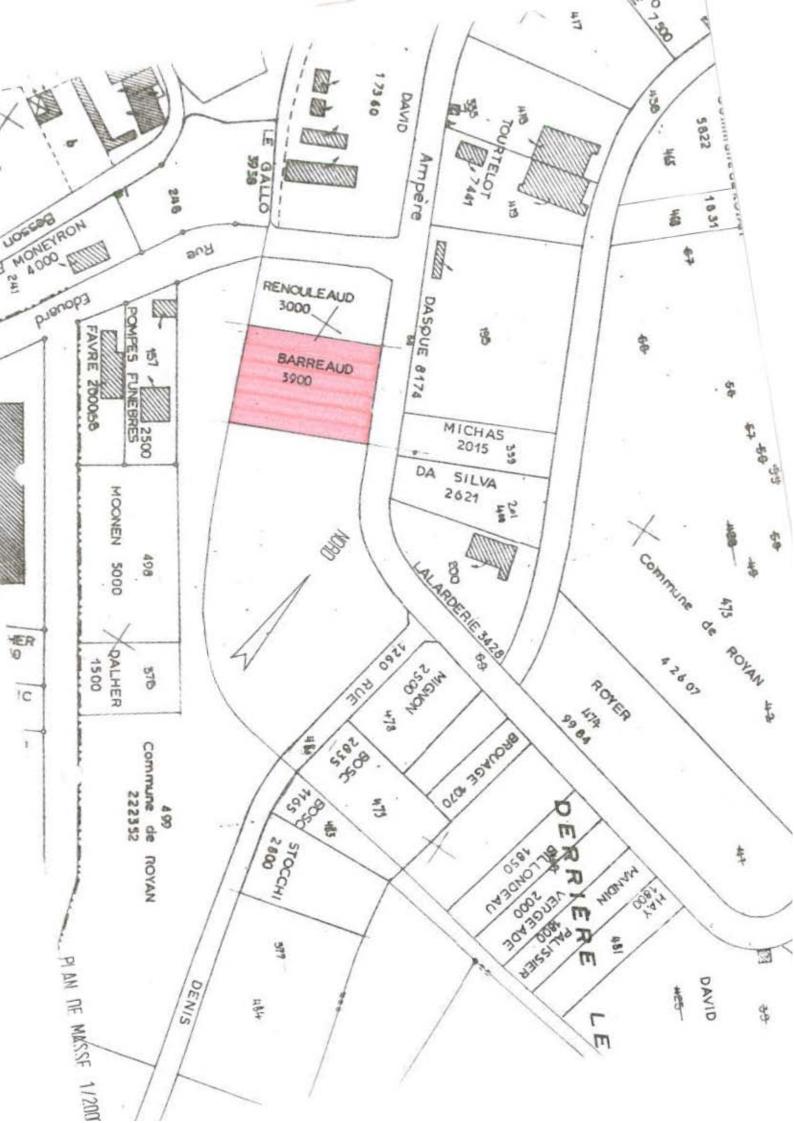
URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN
AU PROFIT DE
N. BARREAUD A.

PLAN DE MASSE

ROYAN, 1e 18 JUIN 1984

Pr le Maire, Adjoint Délégué,



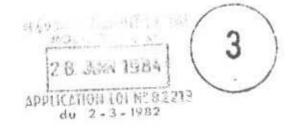
DÉPARTEMENT

de la

CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR MER

VILLE DE ROYAN



URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN
AU PROFIT DE
M. BARREAUD A.

ETAT PARCELLAIRE

ROYAN, le 18 JUIN 1984

Pr le Maire,
RQ Apjoint Délégué,

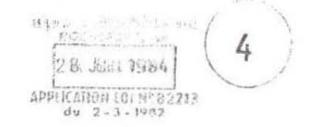
ETAT PARCELLAIRE

| INDICATIONS CADASTRALES | | | SUPERFICIE | NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE |
|-------------------------|--------|---------------------|------------|----------------------------------|
| Section | Numéro | Lieudit | | INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE. |
| CI | - | Derrière le Pont | 3.900m2 | VILLE DE ROYAN |

DÉPARTEMENT de la CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER

VILLE DE ROYAN



PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné M. BARREAUD André demeurant 74 Av. F. Garnier 17640 VAUX S/MER

promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de ROYAN l'immeuble cadastré :

a ROYAN

section CI

No 522p

adresse rue A. M. Ampère

pour une surface de 3.900m2 de surface utile + talus (soit 52m. de façade)

Cette vente sera faite sous les charges et conditions ordinaires moyennant le prix global hors taxes deCENT SCIXANTE TROIS MILLLE HUIT CENTS FRANCS (163.800F) décomposé ainsi qu'il suit : 42F. x 3.900 = 163.800 F.

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de SIX (6) mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, le prix précité sera automatiquement révisé par application de la formule suivante :

 $P = Po \times BTOlo$ dans laquelle :

P..... Prix révisé

Po..... Prix d'origine convenu au jour de la

signature de la promesse d'achat

BTOlo... dernier indice Bâtiment National tous corps

d'état connu au jour de la signature de la

promesse d'achat

BT01 dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu

au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de la présente.

1 8 JUIN 1984

Pour le Député-Maire l'Adjoint-Délégué:

FAIT A VAUX 5/MER LE 10 AVRIL 1984 soit à mon nom personnel, soit au nom de toute personne morale

soit à mon nom personnel, soit au nom de toute personne morale.

francs tarents

A. BARREAUD

La mention "lu et approuvé pour la somme de...F (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant leur signature.

